

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND

TARIFS LOCATION DES SALLES MUNICIPALES à compter du 1er janvier 2020

TARIFS POUR 2020 - Conseil Municipal du 4 novembre 2019	TARIFS à compter du 1er janvier 2020
LOCATIONS DE SALLES	
Centre Théodore Botrel - rue du Révérend Père Janvier	
Grande salle	
1)-Mévennais (Particuliers) - tout compris	277,00 €
2)-Non-Mévennais (Particuliers, Associations, Comités d'entreprises & Entreprises) - tout compris	340,00 €
3)-Établissements scolaires mévennais, Associations mévennaises pour toutes les occupations durant l'année civile	location gratuite
* A but non lucratif	location gratuite
* 1 ère occupation : A but lucratif (repas, loto, autres manifestations)	100,00 €
* 2 ème occupation : A but lucratif (repas, loto, autres manifestations)	100,00 €
<i>(définition : associations mévennaises - culturelles, sportives, sociales, de loisirs et associations des parents d'élèves des établissements scolaires mévennais)</i>	
4)-Entreprises Mévennaises et comités d'entreprises (1ère occupation)	location gratuite
5)-Entreprises Mévennaises et comités d'entreprises (2ème occupation)	277,00 €
Cuisine	
depuis le 1er janvier 2019 : un seul forfait à appliquer pour tous les demandeurs par jour pour utilisation cuisine pour un repas	100,00 €
Salle du sous-sol	
1)Mévennais (Particuliers) - tout compris	140,00 €
2)-Non-Mévennais (Particuliers, Associations, Comités d'entreprises & Entreprises) - tout compris	180,00 €
3)-Établissements scolaires mévennais pour toutes les occupations durant l'année civile	location gratuite
* A but non lucratif	50,00 €
* 1 ère occupation : A but lucratif (repas, loto, autres manifestations)	50,00 €
* 2 ème occupation : A but lucratif (repas, loto, autres manifestations)	50,00 €
4)-Associations mévennaises pour toutes les occupations durant l'année civile	location gratuite
* A but non lucratif	location gratuite
* 1 ère occupation : A but lucratif (repas, loto, autres manifestations)	location gratuite
* 2 ème occupation : A but lucratif (repas, loto, autres manifestations)	50,00 €
<i>(définition : associations mévennaises - culturelles, sportives, sociales, de loisirs et associations des parents d'élèves des établissements scolaires mévennais)</i>	
5)-Entreprises Mévennaises et comités d'entreprises (1ère occupation)	location gratuite
6)-Entreprises Mévennaises et comités d'entreprises (2ème occupation)	140,00 €
7)-Événement familial : Rassemblement après obsèques pour tous les demandeurs	location gratuite
Salle 1er étage (pour réunions notamment)	
1)-Mévennais (Particuliers) - tout compris	74,00 €
2)-Non-Mévennais (Particuliers, Associations, comités d'entreprises & Entreprises) - tout compris	96,00 €
3)-Associations, Établissements scolaires mévennais	location gratuite
4)-Entreprises Mévennaises (1ère occupation)	location gratuite
5)-Entreprises Mévennaises (2ème occupation)	74,00 €
Dispositions diverses	
a) ne caution de 500 € sera demandée lors de chaque réservation, et sera restituée en cas de non constatation de dégâts (salle Centre Théodore Botrel lors d'un repas ou buffet)	
Conditions réservation des salles	
<i>en cas de constatation de dégâts, la caution ne sera restituée qu'après paiement d'un titre de recette. Les factures de remplacement du matériel détérioré ou des travaux de remise en état justifieront l'émission du titre de recette (application réglementation).</i>	
b) réduction de 50% par rapport au tarif de la location pour l'utilisation le 2ème jour pour toutes les salles (pour les réceptions, mariages, autres)	
c) 1/2 tarif pour une utilisation d'une des salles durée inférieure à 4 heures (horaires d'occupation doivent être indiqués sur la réservation).	
d) forfait annulation réservation salle : correspondant à 50 % des tarifs des salles réservées si le demandeur n'a pas prévenu dans un délai d'un mois avant la date prévue de l'occupation de la salle pour annuler la réservation desdites salles	

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND
TARIFS LOCATION DES SALLES MUNICIPALES à compter du 1er janvier 2020

TARIFS POUR 2020 - Conseil Municipal du 4 novembre 2019		TARIFS à compter du 1er janvier 2020
LOCATIONS DE SALLES		
COMPLEXE SOCIO-CULTUREL		
Salle réunion 1er étage (80 personnes)		Tarifs 2020
1)-Établissements scolaires mévénnaï, Associations locales ou organismes ayant un relais local		location gratuite
2)-Associations culturelles, sportives, de loisirs et scolaires mévénnaïes et les Établissements scolaires mévénnaï		location gratuite
3)-Forfait pour tous les demandeurs quel que soit son statut (particuliers, associations, entreprises...) :		
a)-Forfait pour durée d'occupation < 4heures) - tout compris		54,00 €
b)-Forfait pour durée d'occupation > 4heures) - tout compris		82,00 €
Dispositions diverses		
a) <i>il n'y a pas de caution</i> à verser pour l'occupation de la salle de réunion.		
<i>en cas de constatation de dégâts</i> , un titre de recettes pourra être établi à l'encontre du demandeur qui a réservé la sille de réunion et qui a détérioré du matériel/ou du mobilier (constat) - application réglementation.		
b) et c) pas d'application de réduction de tarif concernant cette salle de réunion.		
d) forfait annulation réservation salle : correspondant à 50 % des tarifs des salles réservées si le demandeur n'a pas prévenu dans un délai d'un mois avant la date prévue de l'occupation de la salle pour annuler la réservation desdites salles		
à noter : il n'y a plus de location du foyer des jeunes depuis le 1er janvier 2013.		
SALLE JARDIN DE LA TRANCHE (rue de Plumaugat - donne sur le jardin)		
IMPORTANT : pas de repas chauds dans cette salle et réservation jusqu'à 23 heures		
		Tarifs 2020
1)-Établissements scolaires mévénnaï, Associations locales ou organismes ayant un relais local		location gratuite
2)-Associations culturelles, sportives, de loisirs et scolaires mévénnaïes et les Établissements scolaires mévénnaï		location gratuite
3)-Forfait pour tous les demandeurs quel que soit son statut (particuliers, associations, entreprises...) :		
a)-Forfait pour durée d'occupation < 4heures) - tout compris		100,00 €
b)-Forfait pour durée d'occupation > 4heures) - tout compris		150,00 €
4)-Événement familial : Rassemblement après obsèques pour tous les demandeurs.		location gratuite
Dispositions diverses		
a) une caution de 500 € pourra être demandée selon la réservation, et sera restituée en cas de non constatation de dégâts.		
<i>en cas de constatation de dégâts</i> , la caution ne sera restituée qu'après paiement d'un titre de recette, les factures de remplacement du matériel détérioré ou des travaux de remise en état justifieront l'émission d'un titre de recette (application réglementation).		
b) et c) pas d'application de réduction de tarif concernant cette salle de réunion.		
d) forfait annulation réservation salle : correspondant à 50 % des tarifs des salles réservées si le demandeur n'a pas prévenu dans un délai d'un mois avant la date prévue de l'occupation de la salle pour annuler la réservation desdites salles		

VU et rattaché à la délibération n° 2019/64-3 du Conseil Municipal du 04/11/2019



Le Maire,
Pierre GUITTON